



Conseil d'établissement

Procès-verbal

De la séance ordinaire du 26 septembre 2022.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 18h53.	
Résolution #CÉ 22/23-36	2-	Secrétariat et présences a) Présences et quorum Sont présents(es) : Rébecca Allard, parent Michèle Chabot, parent Dominic Décary, enseignant Anik Denicolaï, enseignante Lydia Desmarteau, parent Viviane Fournier-Gamache, enseignante Johanne Le Blanc, directrice Frédéric Ouellet, parent Sonia Polisenno, technicienne du service de garde Isabelle Tardif, enseignante Guylaine Thivierge, parent Nadia Turcotte, parent Absence :	Constat
Résolution #CÉ 22/23-37	3-	Adoption de l'ordre du jour Il est proposé, par monsieur Dominic Décary, et il est résolu: QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté : 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la direction 6. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022	Adoption

Durée	No	Sujet		Objet
		POINTS DE DÉCISIONS : 7. Élection d'un membre parent séance tenante 8. Élection d'un(e) président(e) 9. Élection d'un(e) vice-président(e) 10. Élection du (de la) représentant(e) au comité de parents 11. Élection du (de la) substitut(e) au comité de parents 12. Adoption du calendrier des rencontres 13. Règles de régie interne et fonctionnement d'un CÉ 14. Formulaire de conflit d'intérêt 15. Photo scolaire 16. Campagne de financement 17. Formations obligatoires pour les membres du CÉ 18. Sondage pour activités chargées aux parents 19. Chandails HPP 20. Règles de fonctionnement du SDG 21. Conférence aux parents	POINTS D'INFORMATION 22. Rapport annuel/évaluation du projet éducatif	
		23. Bons coups, coups de cœur à l'école de l'Amitié 24. Parole à la responsable du service de garde 25. Parole à la représentante du comité de parents 26. Parole aux membres 27. Parole à la présidente 28. Parole à la direction 29. Parole au public 30. Levée de la séance Adopté à l'unanimité.		
	4-	Parole au public Rien à ajouter.		
	5-	Mot de la direction Madame Johanne Le Blanc remercie les membres de leur présence et leur souhaite la bienvenue pour la première séance du CÉ de la présente année scolaire.		
Résolution #CÉ 22/23-38	6-	Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022 L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Isabelle Tardif. Adopté à l'unanimité.		Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 22/23-39	7-	Élection d'un membre parent séance tenante Monsieur David Gagnon qui devait siéger au CÉ ne pourra finalement pas occuper cette fonction. Madame Michèle Chabot se propose. Madame Chabot est élue par acclamation.	Élection
Résolution #CÉ 22/23-40	8-	Élection d'un(e) président(e) Madame Viviane Fournier- Gamache propose que madame Nadia Turcotte conserve son poste de présidente du CÉ et elle accepte. Madame Turcotte est élue par acclamation.	Élection
Résolution #CÉ 22/23-41	9-	Élection d'un(e) vice-président(e) Madame Michèle Chabot propose que madame Lydia Desmarteau conserve son poste de vice-présidente et elle accepte. Madame Desmarteau est élue par acclamation.	Élection
Résolution #CÉ 22/23-42	10-	Élection du (de la) représentant(e) au comité de parents Madame Michèle Chabot se propose. Madame Chabot est élue par acclamation.	Élection
	11-	Élection du (de la) substitut(e) au comité de parents Personne ne se propose comme substitut. Par conséquent, ce poste restera vacant pour l'année en cours.	
Résolution #CÉ 22/23-43	12-	Adoption du calendrier des rencontres Madame Johanne Le Blanc propose les dates suivantes pour le calendrier des séances du CÉ : ➤ Mardi le 8 novembre à 18h45 ➤ Mercredi le 7 décembre à 18h45 ➤ Mardi le 14 mars à 18h45 ➤ Mardi le 25 avril à 18h45 ➤ Mercredi le 7 juin à 18h45	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		L'adoption du calendrier de rencontres du CÉ est proposée par madame Rébecca Allard. Adopté à l'unanimité.	
Résolution #CÉ 22/23-44	13-	Règles de régie interne et fonctionnement d'un CÉ Madame Johanne Le Blanc distribue le document <i>Règles de régie interne 2022-2023</i> aux membres, afin que ceux-ci en prennent connaissance. L'adoption du document des règles de régie interne du CÉ est proposée par monsieur Dominic Décary. Adopté à l'unanimité.	Adoption
	14-	Formulaire de conflit d'intérêt Madame Johanne Le Blanc distribue aux membres le formulaire <i>Dénonciation de conflit d'intérêt pour un membre ou un membre substitut d'un conseil d'établissement</i>. Tous les membres sont dans l'obligation de remplir dument ce formulaire qui sera par la suite numérisé afin d'être remis à l'avocate du CSSP.	
	15-	Photo scolaire La prise de photo scolaire aura lieu le 13 octobre prochain. <i>Le studio La pomme verte</i> est la compagnie qui a obtenu le contrat des photos scolaires pour les deux prochaines années. Les membres parents du CÉ doivent statuer sur les poses qui seront choisies, ainsi que pour le fond qui sera retenu pour les photos de groupes.	
	16-	Campagne de financement Madame Johanne Le Blanc rappelle aux membres que la campagne de financement de vente d'agrumes (orange, clémentine, pamplemousse et avocat) débutera le 3 octobre. Les gens intéressés par l'achat des produits proposés pourront passer leurs commandes en ligne et celles-ci seront livrées à l'école. La présence de bénévoles sera requise afin de veiller au bon déroulement de la distribution des commandes. La date de livraison reste à confirmer.	
	17-	Formations obligatoires pour les membres du CÉ	

Durée	No	Sujet	Objet
		Madame Johanne Le Blanc informe les membres qu'ils doivent suivre les formations obligatoires mises à leur disposition. Celles-ci sont disponibles via des capsules vidéo et des documents à consulter.	
Résolution #CÉ 22/23-44	18-	Sondage pour activités chargées aux parents Pour l'années en cours, le retour des activités chargées aux parents est prévu. En ce sens, les parents seront sondés afin de planifier le nombre d'élèves qui participeront aux activités proposées. Pour ce faire, les parents recevront un tableau où seront inscrites les activités proposées, ainsi que les frais qui y sont rattachés. Les parents devront signifier leur accord pour chacune des activités. Si l'activité obtient 80% et plus de réponse positive, celle-ci aura lieu. Les élèves qui ne participent pas aux sorties pourront bénéficier d'un service de garde dans les murs de l'école. Cependant, dans le cas où l'activité est confirmée, le parent peut opter pour que son enfant ne reste pas à l'école. Les membres du CÉ sont invités à se positionner sur le montant maximal à prévoir pour les activités proposées. Celui-ci est fixé à 40\$/enfant. La mesure 15021 permet un montant de 29\$/enfant pour les sorties culturelles.	Adoption
Résolution #CÉ 22/23-45	19-	Chandails HPP Le montant relatif à l'achat des chandails HPP s'élève à 2300\$. Compte tenu que l'achat touche à l'ensemble des élèves de l'école, le montant nécessaire peut être prélevé du fond à destination spéciale si les membres du CÉ en donnent l'autorisation. Madame Vivianne Fournier-Gamache propose que le montant nécessaire à l'achat soit prélevé dans le fond à destination spéciale. Adopté à l'unanimité.	Adoption
	20-	Règles de fonctionnement du SDG Madame Sonia Polisenio présente à l'assemblée le nouveau document uniformisé des règles de fonctionnement. Quelques modifications mineures ont été apportées : • Mission : Au service de garde, vers un monde d'épanouissement, d'expression et de sociabilisation. Nos valeurs : Plaisir-Engagement-Collaboration • Adresse courriel : garde.amitie@cssp.gouv.qc.ca • Lors des journées pédagogiques, le SDG est ouvert aux heures suivantes : de 6h45 à 17h45	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 22/23-46		- Utiliser la porte #1, entrée principale - Enfant autorisé à quitter seul : Le parent doit écrire une heure précise comprise dans les choix suivants : 16h, 16h30, 17h ou 17h45 L'adoption du document des règles de fonctionnement, tel que présenté, est proposée par madame Lydia Desmarteau. Adopté à l'unanimité. Madame Sonia Polisenio demande l'accord du CÉ afin de statuer sur un montant maximal exigé lors des sorties (journées pédagogiques). Le montant maximal proposé est de 35\$/enfant. Adopté à l'unanimité. Finalement, madame Polisenio avise les membres que le SDG sera davantage impliqué dans le PEVR (rigueur, règles, encadrement, etc.).	
Résolution #CÉ 22/23-47			
Résolution #CÉ 22/23-48	21-	Conférence aux parents Madame Le Blanc rappelle aux membres qu'un budget annuel est alloué à la planification de conférence destinée aux parents. Afin d'optimiser le nombre de parents participants et d'utiliser le montant des budgets alloués aux écoles à bon escient, il est proposé d'opter pour des conférences par secteur. Docteure Nadia qui est reconnu pour ses qualités de psychologue, animatrice et conférencière, a été contactée dans le but d'offrir des conférences axées sur la mise en action des parents. Des sujets tels que la persévérance, l'estime de soi et le rôle du parent dans le bien-être psychologique de son enfant seront abordés. Les dates retenues pour les conférences sont les suivantes; 11-13-18 et 26 octobre, 1-3 et 17 novembre et 5-6-13 et 15 décembre. L'adoption de la proposition d'utiliser le montant alloué aux conférences aux parents pour des conférences secteurs est proposée par madame Vivianne Fournier-Gamache.	Adoption
	22-	Rapport annuel/évaluation du projet éducatif Lors de la séance du CÉ du 8 novembre, l'évaluation du PEVR 2021-2022 sera à l'ordre du jour. Un nouveau PEVR sera élaboré en 2023.	
	23-	Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'amitié Madame Nadia Turcotte applaudit l'implication de l'équipe-école lors de l'événement soccer du RSEQ.	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		Madame Anik Denicolaï souligne le côté festif mis de l'avant lors de la rentrée scolaire qui s'est étendue sur trois jours. Le mur de l'engagement est une belle réussite et les jeux collaboratifs a été un beau succès. Madame Isabelle Tardif partage son enthousiasme quant à l'implantation du système Lü dans les 11 classes (projet pilote). Monsieur Frédéric Ouellet propose l'idée de mettre sur pied un comité d'embellissement de la cour d'école où le projet de plantation d'arbre, entre autres, pourrait être mis de l'avant.	
	24-	Parole à la responsable du service de garde Rien à ajouter.	Information
	25-	Parole au représentant du comité de parents Rien à ajouter.	Information
	26-	Parole aux membres Rien à ajouter.	Information
	27-	Parole à la présidente Madame Nadia Turcotte remercie les membres de leur présence.	Information
	28-	Parole à la direction Rien à ajouter.	Information
	29-	Parole au public Rien à ajouter.	
Résolution #CÉ 22/23-49	30-	Levée de la séance Il est proposé par madame Anik Denicolaï et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h47.	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		Adopté à l'unanimité.	

Nadia Turcotte
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire